

Lundi 5 novembre 2007

COMMUNIQUE DE PRESSE

La CRE lance un groupe de travail sur la régulation des terminaux méthaniers en France

Dans le cadre d'une réflexion globale sur la régulation des terminaux méthaniers en France, la CRE vient de confier une mission d'étude à un groupe de travail. Le rapport de synthèse qu'il rendra en février 2008, constituera une contribution qui permettra à la CRE de préparer ses prochaines décisions.

Ce groupe est composé d'une dizaine de membres, experts du marché du gaz naturel liquéfié (GNL), issus du milieu universitaire, des régulateurs européens de l'énergie, des entreprises du secteur du GNL et des pouvoirs publics. Colette Lewiner, vice-président de CAP GEMINI, assurera la présidence de ce groupe de travail.

D'après les estimations de l'AIE, le secteur du gaz naturel liquéfié devrait connaître une croissance élevée dans les prochaines années. Le recours au GNL est l'une des solutions qui permettra de répondre aux prévisions de consommation de gaz et de renforcer la sécurité d'approvisionnement par la diversification des sources.

Dans de nombreux pays, en particulier européens, des investissements dans des infrastructures de regazéification sont prévus. La France, du fait de l'importance de son littoral, dispose de plusieurs possibilités d'accueil de nouveaux terminaux méthaniers et compte, à ce jour, cinq projets, en plus des terminaux déjà existants.

Sauf exemption prévue par la directive européenne de 2003, les terminaux méthaniers sont des infrastructures régulées et dont l'accès est ouvert aux tiers.

Installée le 24 mars 2000, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante. Elle concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence.

Contact presse :

Christophe FEUILLET – Tél. 01.44.50.41.77 - 06.22.26.43.10 – Fax. 01.44.50.42.75

christophe.feuillet@cre.fr